
PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

19 OCTOBRE 2016

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR LA SESSION 2016-2017

EXPOSÉ DE MONSIEUR MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des affaires générales
et des relations internationales

par

Mme Durenne

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des affaires générales et des relations internationales s'est réunie, en séance publique de commission, le 19 octobre 2016, sous la présidence de M. Tzanetatos afin d'entendre Monsieur Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, dans le cadre de la note de politique générale pour la session 2016-2017 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Ont participé aux travaux* : M. Arens, Mme Bonni, M. Collignon, Mmes Durenne (Rapporteuse), Gahouchi, Lecomte, M. Martin, Mme Morreale, Mmes Potigny, Stommen, M. Tzanetatos (Président), Mme Zrihen.

Ont assisté aux travaux : MM. Hazée, Jeholet.
M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

I. EXPOSÉ DE M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Ministre-Président rappelle que l'exercice de présentation des notes de politique générale pour la session 2016-2017 est précieux. Est souligné l'aspect particulier de cet exercice pour ce qui le concerne eu égard à sa fonction qui est fondamentalement une fonction de coordination et une fonction en matière internationale. Il est reconnu que ces matières sont donc moins concrètes que d'autres. Les exemples du logement et de la politique sociale sont cités.

Comme ont été présentés les grands axes de l'action du gouvernement en séance plénière, il ne sera pas revenu sur ces points mais seront exposés les éléments des politiques de coordination qu'il gère directement en commençant par les fonds structurels européens (FSE).

Est rappelée l'importance des fonds structurels pour la Wallonie. L'année 2017 verra la poursuite des opérations de clôture de la programmation 2007-2013, qui est une grande tâche de suivi logistique et administratif, ainsi que des opérations de gestion courante et d'évaluation de cette programmation.

Sont également prévus cette année :

- le lancement de l'appel à projets « Hubs créatifs »;
- le lancement du « transnationalité » du FSE;
- le lancement du second appel à projets en faveur de l'intégration des migrants dans le cadre du Fonds européen « asile, migration et intégration »;
- le lancement des appels à projets INTERREG pour les trois programmes transfrontaliers.

Le calendrier prévisionnel est communiqué dans la synthèse des chantiers prioritaires de la Ministre-Présidence et a été communiqué aux députés. Les étapes seront abordées en commission au fil du temps.

Si la Commission le souhaite, l'évaluation de la programmation 2007-2013 pourrait être abordée afin de constater les réalisations concrètes en Wallonie et de débattre sur la manière dont les fonds ont été utilisés. Un regret est exprimé quant au manque de débat à ce propos. Les rapports que la Wallonie remet à l'Union européenne sont très appréciés de par le taux de réalisation des projets et l'approche positive des rapports d'évaluation.

Les FSE permettent d'ouvrir le chapitre des relations internationales puisqu'il est prévu de préparer la programmation 2020-2026. Cette programmation est incertaine car elle n'a pas été confirmée par la Commission européenne.

Le Gouvernement wallon s'investit au niveau européen pour la préparation de cette programmation. Cet investissement se traduit notamment par le soutien de cette position lors des réunions à la Commission européenne avec les commissaires Georgieva et Cretu, ainsi qu'au Comité des régions où il est demandé que la programmation 2020-2026 reste universelle.

En effet, une thèse qui circule à la Commission européenne voudrait que ces fonds soient réservés aux pays très en retard, ce qui exclurait les régions dites en « transition », catégorie dans laquelle la Wallonie est reprise.

Quant à la réduction des montants alloués à la Wallonie, elle est jugée normale car elle est en lien avec l'amélioration de la situation wallonne et l'affectation des moyens à des postes centraux.

En ce qui concerne le réseau de représentations à l'étranger, les prochains mois seront mis à profit pour l'optimiser en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque Wallonie Bruxelles-International est un organe commun. L'objectif est de rationaliser les représentations wallonnes et francophones dans une logique multi-services et de créer davantage de postes itinérants afin d'être notamment présents à de grands événements multilatéraux où de nombreux contacts peuvent être rapidement noués.

Est aussi exprimé le souhait de finaliser le décret « coopération » conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de politique régionale et la Note de politique internationale.

La plus grande cohérence entre les actions et les ressources de la Wallonie, de la Communauté et de la Cocof, sera recherchée pour atteindre les objectifs de développement à travers toutes les formes de coopérations :

- bilatérale directe;
- bilatérale indirecte;
- multilatérale;
- et l'action humanitaire.

Ce décret codifiera la pratique et lui fournira un fondement légal qui répondra à une logique de cohérence et de coordination entre les niveaux de pouvoirs précités.

Le Gouvernement se prononcera également sur la révision du décret « armes » afin de transposer les directives européennes, de se mettre en conformité avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle et de clarifier certaines dispositions.

En ce qui concerne les politiques commerciale et industrielle européennes, elles seront suivies avec la plus grande attention. L'intervenant précise qu'il est inutile de revenir sur la politique commerciale au vu de l'actualité relative au CETA. Sur le plan de la politique industrielle, il y a un débat au sein de la Commission européenne dans lequel certains plaident pour l'abandon de cette politique. D'autres encouragent en revanche l'Europe à se doter d'une vraie politique de veille technologique et d'accompagnement des secteurs qui sont en difficulté ou en pleine expansion, comme le Ministre Marcourt l'a fait lors des réunions conjointes des Conseils « Emplois » et « Industries ».

Au-delà de la coordination générale de l'action du Gouvernement, M. le Ministre-Président coordonne certains plans. Parmi ceux-ci, le Plan Marshall est le navire amiral en matière de développement économique. Il a été adopté en 2015 et un certain nombre de mesures ont été traduites en 2016. Il est précisé qu'il sera poursuivi en 2017.

En mai 2016, soit un an après le lancement du Plan Marshall 4.0, 54% des décisions nécessaires à l'opérationnalisation des mesures avaient été prises et 32% des décisions étaient en cours. La mesure de cette évolution sera poursuivie et communiquée.

Sont alors citées dans le cadre du Plan Marshall, des actions qui seront initiées lors de la session et notamment :

- le lancement d'une nouvelle programmation d'assainissement de sites à réaménager;
- le développement de nouvelles zones d'activités économiques;
- l'opérationnalisation de la réforme de l'alternance;
- la poursuite des appels à projets relatifs aux pôles de compétitivités;
- la mise en œuvre du mécanisme de « carbon leakage » qui accompagne les entreprises fortement consommatrices d'énergie;
- l'adoption d'accords de branches simplifiés pour les PME;
- l'établissement d'un décret organisant les aides au Plan numérique.

En ce qui concerne le premier Plan wallon de lutte contre la pauvreté, son pilotage rapproché avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté sera poursuivi afin d'assurer la parfaite articulation aux besoins du terrain. La session 2016-2017 permettra aussi de mettre en œuvre de nouvelles mesures concrètes dont certains exemples d'actions sont cités dans la synthèse des chantiers prioritaires. Ces exemples démontrent par leur nombre et leur importance, l'ampleur que permet la méthode de coordination et de suivi que le Gouvernement a adopté.

Le troisième plan est l'important sujet de la stratégie de lutte contre le radicalisme violent pour lequel un plan de prévention avait été adopté au lendemain de l'attentat contre Charlie Hebdo, soit avant les attentats qui ont frappé la Belgique et les attentats déjoués de Verviers.

Il est souligné que la mise en œuvre coordonnée de cette stratégie de lutte contre le radicalisme se poursuivra notamment par la sélection des projets rentrés dans le cadre de l'appel en lien avec les plans de cohésion sociale qui a été lancé auprès des communes. En effet, il rappelle qu'avec le Ministre Furlan et avec des budgets complémentaires de l'année précédente, ils ont intégré au plan de cohésion sociale un volet complémentaire consacré à la prévention dans le cadre de la lutte contre le radicalisme.

Est signalée, l'adoption en troisième lecture du décret « cultes », qui entre dans la compétence régionale des lieux de culte pour laquelle M. le Ministre Furlan élabore une régulation de ces lieux et un cadastre. Il s'agit notamment de diffuser à l'attention des communes un vade-mecum qui reprendra les mesures de sécurité publique et de police administrative qui sont mobilisables pour, le cas échéant, mettre en ordre les lieux de culte qui poseraient un problème d'ordre public.

Par ailleurs, l'assemblée est un lieu où les représentants des Wallons veillent à ce que les annonces soient suivies d'effets. C'est pourquoi, il est précisé que l'appel au patriotisme économique qui a été lancé dans le cadre du débat sur l'état de la Wallonie se traduira dès cette année par une session spéciale du Gouvernement sur le thème « Acheter et produire wallon ».

Il s'agira de présenter un premier inventaire des actions qui peuvent être menées par chacun des ministres dont les grands axes ont été indiqués en séance plénière et d'assurer la coordination de leur mise en œuvre. Cette présentation offrira l'occasion de parler de cette thématique. Est témoigné l'espoir d'une action commune après que le Gouvernement se soit prononcé.

En ce qui concerne la collaboration interfédérale, il est rappelé que M. le Ministre-Président représente la Wallonie dans les relations internationales mais aussi dans les relations avec les autres entités du pays que sont le Gouvernement fédéral et les autres Régions. Comme cela a été indiqué en séance plénière, le Gouvernement continuera de défendre les intérêts de la Wallonie et de ses pouvoirs locaux dans les instances pertinentes telles que le Comité de concertation.

Il faut d'ailleurs se réjouir que les réunions de ce comité soient désormais mensuelles, car la régularité évite les rencontres provoquées par l'amoncellement de problèmes alors qu'il s'agit aussi d'un lieu de propositions de solutions.

Est cité comme exemple de sujet non problématique, le Pacte national des investissements. En effet, bien qu'il existe un Plan wallon d'investissements, le Gouvernement se dit disposé à s'inscrire dans une stratégie coordonnée.

Il est donc constaté que le Comité n'est pas qu'un lieu de conflits à l'opposé de ce qui pourrait en être dit.

Il est néanmoins rappelé qu'il reste des dossiers problématiques. Est cité, l'exemple du « *burden sharing* », qui vise à répartir les recettes des enchères des quotas de CO₂ à propos duquel l'accord entre les trois Régions n'a pas encore été approuvé par Mme Marghem, Ministre fédérale de l'énergie. Dans une logique pleinement constructive, la recherche d'une solution sera poursuivie.

Il est aussi indiqué que la note cadre de sécurité intégrale, dont les travaux préparatoires ont requis plus d'un an de contribution du Gouvernement wallon, a été établie dans un esprit positif, adoptée sans difficulté et se voit désormais mise en œuvre.

II. ÉCHANGE DE VUES

Mme Lecomte signale que son exposé suivra les grands thèmes évoqués à commencer par les FSE dont l'importance est reconnue mais, pour une bonne compréhension, elle différenciera les différents fonds.

En ce qui concerne les fonds FEDER, il est rappelé que la programmation 2014-2020 se chiffre à 1 700 000 000 d'euros qui proviennent à 40% de l'Union européenne, à 50% de la Région wallonne et que le solde de 10% provient des opérateurs.

Deux appels à projets ont été clôturés et 485 projets ont été sélectionnés. Il est toutefois constaté qu'au 30 septembre 2016, seuls 103 de ces projets, soit 21% seulement, ont fait l'objet d'un arrêté de subvention du Gouvernement.

Ces dossiers sont répartis en 16 dossiers relatifs à la formation, 61 dossiers relatifs à la recherche et au développement et le reste des dossiers provient de villes. Des exemples de villes sont cités et notamment Huy, Farciennes, Soignies, Flémalle, Dour, Andenne et Namur.

Ces villes sont qualifiées de sympathiques par l'intéressée qui précise qu'il existe certainement un fil conducteur entre celles-ci. Des questions peuvent être soulevées quant au choix de ces villes qui est fait au détriment d'autres villes et quant à un potentiel traitement de faveur à leur endroit.

À l'aube de 2017, 103 projets sur 485 sélectionnés peuvent démarrer soit seul un projet sur cinq. La lenteur de la concrétisation des projets FEDER soulève donc une interrogation sur la présence effective des budgets dès aujourd'hui. Il convient pourtant d'assumer les décisions prises.

En ce qui concerne l'appel à projets pour les hubs créatifs, il est rappelé que sept hubs créatifs ont vu le jour suite au programme Creative Wallonia et pour lesquels le journal *Le Soir* a titré « Les hub créatifs, pour quoi faire? ».

En effet, alors qu'il n'y a pas encore eu d'évaluation des sept hubs créatifs, un second appel à projets pour en créer d'autres débute. Se pose la question de la pertinence de ces structures qui pourraient se superposer aux autres acteurs de l'accompagnement d'entreprises. Il est demandé s'il est nécessaire de créer ces hubs alors qu'une panoplie de structures existent déjà. Il est aussi demandé si les fonds à hauteur de 4 200 000 d'euros qui y sont consacrés correspondent au total des fonds ou à la part wallonne de ceux-ci.

En ce qui concerne les FEADER c-à-d les fonds dérivés des fonds FEDER qui sont destinés à l'agriculture, il est constaté que les groupes d'action locaux (GAL) ne reçoivent pas les liquidités attendues alors qu'ils ont été approuvés. Il est demandé si la Région wallonne compte réellement s'impliquer dans le développement de ces plans.

En ce qui concerne les fonds FSE qui sont partagés avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour lesquels

la programmation se chiffre à 1 000 200 000 euros, il est signalé que ces projets pour la programmation 2014-2020 tardent à s'amorcer et que leur état d'avancement manque de clarté. Il est demandé quelle est la volonté du Gouvernement et si les budgets qui seront présentés intégreront ces projets.

Le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF) concerne toute la Belgique et est composé de sept piliers différents pour un budget de 89 250 000 euros. La Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont parties prenantes du pilier « intégration ».

Lors de la présentation 2016-2017 en séance plénière, le Ministre-Président a rappelé l'objectif de ce pilier à savoir offrir systématiquement à tous les primo-arrivants européens une formation en français et développer un module d'initiation à la citoyenneté, ce qui n'est pas sans rappeler le parcours d'intégration.

Alors qu'en juin 2015, un premier appel à projets a été lancé, les fiches de projets ont été sélectionnées en novembre 2015 et approuvées par le Gouvernement en mars 2016, un deuxième appel est prévu pour janvier 2017 pour un budget de 7 000 000 d'euros.

Sont demandés les résultats de ces appels à projets relatifs au fonds AMIF et si des évaluations ont eu lieu depuis juin 2015. Comme ce pilier rappelle le parcours d'intégration, il est aussi demandé si des concertations sont envisagées pour mutualiser les moyens avec M. le Ministre Prévot. Il est enfin demandé de préciser l'ambition du Gouvernement wallon pour 2017.

Est en conclusion soulignée la complexité des fonds européens pour les citoyens car il y a les FEDER, les fonds AMIF, les FSE et les fonds INTERREG. Lorsque ces fonds européens sont abordés en commission, la question de la clôture de la programmation 2007-2013 est soulevée sans jamais préciser la date de clôture définitive. Il est donc espéré que cette session sera enfin celle de la clôture. Des précisions sur ce point seraient utiles.

Mme Zrihen signale que l'exercice auquel M. le Ministre-Président se plie a été décidé en Conférence des présidents afin de ne plus rencontrer les difficultés qui étaient conséquentes au mélange entre la note de politique générale et le budget.

Cet exercice permet, au niveau régional, d'affirmer clairement la détermination de la Région à cadrer les politiques générales wallonnes. Il convient de souligner ce fait car son expérience parlementaire lui a permis de constater que cet exercice ne se faisait pas partout.

L'exercice de concision qui est imposé aux ministres démontre que les différents aspects évoqués sont déterminants. La liaison qui est faite avec les fonds européens est l'élément fondamental pour la relance de la politique industrielle en Wallonie bien qu'il existe des réticences au niveau européen. Il s'agit d'un atout majeur qui doit être développé.

Il est soutenu, en opposition à certaines pensées et face aux difficultés des programmes, que s'inscrire dans ces démarches, les gérer ou les générer démontre la grande vitalité de la Région wallonne et sa capacité d'éveil face aux propositions européennes.

Les échos qui peuvent exister sur la politique de cohésion sociale européenne sont demandés au Ministre-Président. Il est constaté que certains souhaitent en détruire l'opérationnalité en privant les régions qui n'arrivent pas à réaliser leurs objectifs. En effet, parfois les politiques européennes fustigent ceux qui n'arrivent pas à atteindre leurs objectifs au lieu de les soutenir pour les atteindre.

En ce qui concerne les politiques industrielles et commerciales européennes, il est constaté qu'elles sont au coeur du travail. Tous les décrets qui vont arriver au niveau des relations internationales montrent la vitalité et la prise de position du rôle de la Wallonie sur la scène internationale et européenne, ce qui est une conséquence légitime de la sixième réforme de l'État.

La coordination des politiques régionales va permettre la mise en oeuvre du Plan Marshall avec une série de volets. Sont cités :

- l'assainissement des nouveaux sites à réaménager qui est une problématique très importante car la Région se relève d'une politique industrielle qui n'a pas trouvé de nouvelles opportunités et, par conséquent, il faut lui offrir un nouveau paysage plus attractif;
- les pôles de compétitivités dont l'apport peut largement être mesuré notamment par leur impact sur le déploiement et le redéploiement économiques;
- le mécanisme de compensation du coût énergétique pour lequel, bien que d'autres mécanismes soient requis pour répondre au cadre des accords conclus;
- l'adoption de l'accord de branches simplifiées pour les PME;
- les aides au développement du numérique.

Ces pistes innovantes devraient permettre à la Région de retrouver une place au niveau de la politique industrielle belge et européenne.

En ce qui concerne le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, il faut remarquer que la présente Commission se tient lors de la semaine consacrée à la lutte contre la pauvreté. C'est un axe majeur du refus de la misère qui atteint énormément de gens. Lors de cette semaine, le Groupe socialiste prendra l'initiative au sein du Parlement de Wallonie d'évaluer le travail réalisé avec la société civile.

Par ailleurs, lorsqu'elle sera mise à l'ordre du jour, la question du radicalisme violent permettra aux villes d'être associées plus étroitement au travail. Il est rappelé que c'est aux niveaux local et régional que ces politiques trouvent leur expression et leur place. L'association entre l'exécutif et le niveau local est intéressante car elle permet de faire participer les associations à ce travail. Il s'agit donc non seulement de dispositifs descendants, des top-down, mais surtout des dispositifs qui permettent une participation plus importante de la population.

En ce qui concerne « acheter et produire wallon », il est reconnu que cela rendra une dignité et une image qui sont importantes pour redonner goût aux personnes. Est citée à titre d'exemple et même s'il s'agit d'une autre région l'organisation de tables de consommation locale à Etterbeek.

La collaboration interfédérale reste un point complexe pour lequel il est reconnu que les contacts et la communication devraient permettre de retrouver un dialogue constructif.

En conclusion, il est observé que la présentation faite par M. le Ministre-Président laisse augurer une année 2016-2017 riche, intense et qui reste dans le cadre de la Déclaration de politique régionale.

M. Arens souligne que les FSE occupent une place importante pour les différentes régions de Wallonie.

En ce qui concerne l'AMIF et puisqu'il s'agit d'une coopération avec la Communauté française et la Cocof, il est demandé si cette coopération entre entités fonctionne bien. Concernant le premier appel à projets, il est demandé quels sont les bénéficiaires des projets visés, si une évaluation a été réalisée et quelle est la procédure de sélection choisie pour le second appel d'offres.

En ce qui concerne le dossier INTERREG entre la France, la Wallonie et la Flandre et qui est géré par le porteur français, sont rapportés des attitudes et propos qualifiés de surprenants.

En effet, il est dit que le porteur du dossier ne souhaite pas trop travailler avec la Flandre. M. Arens précise que c'est un constat réalisé dans sa zone d'exercice. Il est aussi dit que bien qu'un budget existe, le porteur français du dossier renvoie le cas des parcs naturels de la Province du Luxembourg vers la Grande Région. Le budget de la Grande Région est alors demandé afin de définir si l'orientation donnée au porteur de projets belges est correcte et d'éviter d'être refusé par défaut budgétaire.

En ce qui concerne les relations internationales, il est insisté sur les relations entre le sud de la province du Luxembourg et le Grand-Duché du Luxembourg. Il est demandé d'aborder la question fondamentale des relations avec ce voisin. Est cité l'exemple de la commune d'Attert qui a contribué à la création d'une intercommunale de fait avec quatre communes luxembourgeoises. Cette intercommunale réalise depuis des décennies un travail phénoménal notamment grâce aux fonds INTERREG.

Arlon est le chef-lieu de la Province de Luxembourg et, dans le développement global, notamment au niveau du Plan Marshall, il avait été insisté pour que le plan stratégique de l'intercommunale IDELUX inscrive les projets pour la ville d'Arlon. Cette demande faisait suite au constat que la ville avait été moins prise en considération par IDELUX alors que le Gouvernement wallon avait alloué une enveloppe budgétaire spécifique au redéploiement des arrondissements d'Arlon et de Virton.

Est soulignée l'importance des relations transfrontalières et non pas seulement celle des travailleurs frontaliers qui travaillent au Grand-Duché de Luxembourg.

Il est demandé au Ministre-Président d'y porter une attention particulière car il est l'architecte au niveau wallon de ce qui se passe à ce niveau. Est sollicité un bref exposé relatif aux différentes collaborations entretenues avec la France, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne. Pour rappel, Arlon est aussi proche de Trèves que de Namur.

En ce qui concerne la lutte contre le radicalisme violent, il est demandé si des communes ont présenté des projets.

En ce qui concerne les lieux de culte, l'interrogation est soulevée quant à l'existence de contacts avec le ministre fédéral de l'Intérieur.

La proactivité du Gouvernement en matière de patriotisme économique est saluée. L'importance d'acheter, de consommer et de produire wallon est rappelée. Il est nécessaire que les différents ministres travaillent de concert pour préparer la création d'une image et d'une identité encore plus forte en Région wallonne.

Le Gouvernement est en conclusion félicité et du soutien lui est témoigné. Il faut espérer que le projecteur allumé sur la Wallonie aide la Région à davantage s'imposer en Europe et au niveau de la planète tout entière.

Mme Potigny aborde l'optimisation du réseau de représentation à l'étranger avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. A été annoncé un repositionnement rationnel et ce, dans une logique multi-services des représentations wallonnes et francophones. Il est rappelé que cela a déjà été annoncé et reporté deux fois depuis 2014. Il est demandé si un autre report de ce mouvement diplomatique est à attendre. Des explications sur l'approche dite multi-services sont également demandées ainsi que des précisions sur les impacts de ce repositionnement sur le nombre de postes.

Sans aborder le fond du dossier CETA, pour lequel la députée précise qu'à son sens l'image de la Wallonie est écornée mais que pour d'autres elle serait redorée, il est constaté que ce dossier souligne le besoin régional d'un corps diplomatique optimisé.

En ce qui concerne le décret coopération, il est annoncé dans la note de politique internationale, soit un an et demi après la prise de fonction du Gouvernement, qu'un décret va fixer :

- les définitions générales;
- les objectifs poursuivis;
- les principes de base;
- les modalités de mise en œuvre pour les coopérations bilatérales directes et indirectes, la coopération multilatérale, l'action en matière d'aide humanitaire et la cohérence des politiques en faveur du développement.

Des précisions sur ce projet de décret qui tarde à aboutir sont demandées notamment sur le calendrier et sa philosophie.

En ce qui concerne le décret armes, la note d'orientation politique stipule que le Gouvernement se prononcera sur la révision du décret. Il est rappelé que le Conseil d'État a rendu son avis il y a trois ans, ce qui

laisse voir dans la démarche du Gouvernement un certain *statu quo*.

Est demandé quand les arrêtés d'exécution seront pris. En cas de modification ou de révision, il est demandé de préciser la voie qui sera choisie ainsi que sa nature à savoir plus stricte ou plus ouverte.

Mme Lecomte aborde le volet coordination des politiques régionales et le Plan Marshall 4.0 et rappelle que M. le Ministre-Président a annoncé, lors de sa présentation à l'assemblée, une nouvelle programmation dans le cadre du Plan Marshall qui permettra de financer l'assainissement et le développement des zones d'activités économique et numérique.

Est, dans ce cadre, demandé ce qu'il advient du décret « Zonings » et s'il y a une concordance entre ce chantier et la réforme des zonings. Le calendrier est sollicité.

Est annoncée enfin la réforme de l'alternance qui est attendue depuis longtemps.

Il a aussi été question d'un décret qui organise les aides au développement numérique pour lequel des explications complémentaires sont demandées car il s'agit d'une nouveauté.

Un lapsus de M. le Ministre-Président est relevé qui a précisé que 54% des mesures opérationnelles ont été finalisées en 2017 alors qu'il s'agissait de mai 2016. Les résultats obtenus sont demandés car les indicateurs sociaux et économiques n'ont pas fait la preuve d'une évolution notable.

Par ailleurs, il est apprécié que la Région wallonne soit un bon élève en matière de recherche et de développement mais il est constaté qu'elle ne profite pas de la valorisation de cette recherche. Un exemple est cité à savoir la société Total qui est subsidiée par la Wallonie à hauteur de 9 millions d'euros mais qui va produire son plastique bio en Asie, ce qui supprime les rêves d'emplois et d'activités dans la Région. La présence de dizaines de chercheurs et d'industriels en territoire wallon ne console pas de cet exode.

Il est observé que la multiplicité des structures se poursuit. Il est fait état de :

- 6 pôles de compétitivité;
- 6 clusters;
- 22 centres de recherches agréées;
- 10 agences de développement provincial;
- 25 centres de compétence du FOREM;
- des ASBL;
- des intercommunales d'aide au développement.

Il est donc indiqué que le doute subsiste quant au résultat obtenu et à l'appropriation du Plan Marshall par les Wallons.

Mme Durenne se dit surprise de l'absence d'intervention du Ministre-Président relativement au Plan de lutte contre la pauvreté alors que la présentation est simultanée à la Semaine du refus de la misère et qu'aucun député présent n'est insensible au constat très interpellant des chiffres de la pauvreté.

Des statistiques sont citées dans ce cadre :

- 1 enfant wallon sur 4 est pauvre;
- 1 Wallon sur 5 est pauvre;
- la moitié des personnes qui vivent au sein d'une famille monoparentale est pauvre;
- 22,6% des personnes ayant plus de 65 ans sont pauvres.

Il est reconnu que différentes actions sont annoncées pour la session 2016-2017 sur diverses thématiques dont le logement, l'alimentation, l'énergie, la santé, la famille et la mobilité. Est exprimé le souhait de les voir toutes concrétisées.

Les politiques d'accès à l'emploi, aux soins, à l'éducation, au logement, à l'énergie et aux aides sociales et familiales doivent s'adresser aux personnes les plus fragiles. Il est urgent d'agir sur les racines de la pauvreté que sont le non recours aux droits, le manque d'information, les difficultés de concilier vie familiale et vie professionnelle ou l'isolement face aux accidents de la vie.

Il est rappelé qu'un an auparavant, le groupe MR avait déjà déclaré que ce plan était non objectif, non budgété, parcellaire et sélectif. Il comprend des mesures mais revend, dans une large mesure, des actions qui sont déjà mises en place. Il est constaté un manque de souffle de ce plan du fait du peu de nouveautés y consacrées.

Le groupe MR aurait aimé qu'il s'articule comme un tremplin pour offrir des opportunités aux personnes en difficulté et leur permettre de rebondir alors que le Plan se limite à une collection de mesures qui existent ou qui ont été annoncées à maintes reprises. Il semble avoir été fait pour satisfaire tout le monde autour de la table par l'apposition d'un cachet wallon sur le Plan de lutte contre la pauvreté.

Le groupe MR regrette que ce plan n'ait pas pour vocation de mobiliser des moyens additionnels voire prioritaires.

Est rappelée l'analyse du Ministre-Président selon laquelle la plus-value du Plan tiendrait avant tout dans la coordination des différentes mesures et la concertation entre les différents ministres dans le cadre du périmètre de leur budget fonctionnel. Cette analyse présuppose que tous les membres du Gouvernement soient concernés et non uniquement le Ministre de l'action sociale.

Or, il est constaté que les compétences de Mme la Ministre Tillieux sont absentes du plan dans le cadre duquel on ne parle ni d'emploi, ni de formation. Le retour à l'emploi et la valorisation financière et morale du travail constituent pourtant la base d'une politique sociale efficace au sein de laquelle l'emploi est un facteur majeur. Des données de Walstat qui datent de 2012 font ainsi état du fait que 13,8% des moins de 18 ans vivaient dans un ménage sans revenu issu du travail en Wallonie.

Est donc déplorée l'absence de dispositions relatives à la pauvreté infantile.

En ce qui concerne les allocations familiales, il est souligné que M. le Ministre-Président a précisé en séance plénière lors de sa présentation de la note de politique 2016-2017 qu'il prenait le temps sans précipitation car

il y a toute la législature pour en discuter. Il est rappelé que le temps passe et que la mi-législature arrive comme cela a aussi été signalé au Ministre Prévot.

Est aussi constatée l'absence de mesures annoncées pour la session 2016-2017 en ce qui concerne l'inactivité ou le travail à temps partiel obligatoire en raison de responsabilités familiales ou par manque de système de garde.

Il est également constaté que le trio gagnant de la précarité énergétique comprend l'insuffisance de revenus, le mauvais logement et l'accroissement des prix de l'énergie.

En ce qui concerne le Plan abordé de manière générale, l'intervenante rappelle des propos qu'elle a tenus un an auparavant concernant le manque de chiffres et d'objectifs quantifiés. Il est aussi rappelé qu'à l'époque l'objectif européen 2020 avait été abordé. Les objectifs de cette stratégie européenne sont demandés.

Il est déconcertant que le Plan ne soit pas destiné à tous car il comprend un rayon d'actions pour deux publics cibles qui sont privilégiés par le Gouvernement à savoir les jeunes et les familles monoparentales. Il est demandé la raison pour laquelle les seniors, les pauvres et les enfants sont oubliés du Plan.

Le Gouvernement a précisé que les avancées étaient réelles et que tout allait bien, contrairement aux récentes études de la FGTB et de Solidaris. Est répété ce qui a été entendu de certains représentants à l'issue de la Journée mondiale du refus de la misère qui indiquaient que : « ce Plan est un emplâtre sur une jambe de bois ».

Mme Lecomte aborde alors la lutte contre le radicalisme violent. Face à la transversalité de la matière, toute politique de lutte contre le radicalisme suppose une action coordonnée. Pour ce faire, il est demandé que le Parlement dispose régulièrement d'une évaluation rigoureuse des différentes mesures appliquées par le Gouvernement wallon.

En effet, deux ans après le lancement du plan radicalisme en Wallonie, il est important d'obtenir un état des lieux de la situation via un monitoring sur l'état d'avancement des différentes mesures et des moyens qui y sont affectés. Est aussi demandé quel est le budget global affecté au plan radicalisme wallon ainsi que les moyens qui ont été liquidés, leurs destinations et leurs effets.

En ce qui concerne le patriotisme économique, le groupe MR sera très attentif aux démarches qui seront entreprises et notamment au maraîchage et à son développement comme indiqué par le Ministre-Président lors de sa présentation en séance plénière. Il existe des pistes pour que cette activité devienne conséquente. Il est demandé la raison pour laquelle le Plan Marshall ne s'est pas incarné en projet mobilisateur wallon et pourquoi est développée une autre démarche.

Il conviendrait enfin de faire un point sur les dossiers éthiques sur lesquels le Ministre-Président ne s'est pas exprimé. Il est regretté qu'aucune proposition n'ait été formulée dans ce cadre alors que les notions de conflit d'intérêts devraient être clarifiées dans le chef des ministres, des députés et des membres de cabinets.

Il est aussi demandé un point sur l'état d'avancement de la négociation relative au futur découpage des arrondissements électoraux qui se négocie en vase clos.

Est déploré le fossé abyssal entre le citoyen et le politique pour lequel l'adoption d'attitudes éthiques pourrait être une des voies de restauration de la confiance.

M. le Président propose, pour éviter la redondance des propos lors des questions orales, que M. Arens et Mme Durenne posent leurs questions qui sont intimement liées à l'exposé.

Question orale de Madame Véronique Durenne à Monsieur Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le baromètre socio-économique 2016 de la FGTB

Question orale de Monsieur Josy Arens à Monsieur Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le groupe de travail inter-cabinet permanent «radicalisme»

Question orale de Monsieur Josy Arens à Monsieur Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur les correspondants radicalisme dans les administrations et les organismes d'intérêt public

Question orale de Monsieur Josy Arens à Monsieur Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le suivi de la plateforme interfédérale sur la radicalisation et le terrorisme

Question orale de Monsieur Josy Arens à Monsieur Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur la mission de Wallonie-Bruxelles International en matière de lutte contre le radicalisme

Mme Durenne cite la FGTB qui précise que : « Le bien-vivre ne se mesure pas uniquement à l'aune du PIB, du taux d'emploi, du revenu médian ou du revenu moyen. L'emploi est une condition nécessaire d'intégration sociale mais il n'est plus une garantie suffisante. À côté du travailleur moyen qui gagne bien sa vie, il y a les travailleurs pauvres, les migrants, les détachés, les travailleurs intermittents, intérimaires ou à temps partiel, les précaires.

Si le travail, l'emploi et la qualité de l'emploi restent des conditions indispensables du bien-être et donc une priorité, il est estimé que pour appréhender le bien-être il faut aussi réunir d'autres conditions : pouvoir concilier travail et vie privée, bénéficier de la sécurité de bonnes assurances sociales, disposer de services et d'équipements collectifs performants et accessibles mais aussi d'un environnement sain, d'une mobilité facile, d'un accès à la culture et à la formation. Il faut enfin réunir les conditions d'une vie sociale apaisée grâce à l'ouverture aux autres et à la tolérance. ».

Il est précisé que les chiffres recensés dans l'ouvrage qui est cité montrent les données catastrophiques et les chiffres grandissants de la pauvreté en Région wallonne. Des exemples sont cités :

- le taux du risque de pauvreté qui ne cesse de croître depuis de très nombreuses années;
- le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale dans le cadre duquel les femmes, les personnes entre 25 et 44 ans sont surreprésentés;

– les déplacements domicile-lieu de travail qui se font en Wallonie dans 80% des cas en voiture alors que les villes belges sont parmi les plus congestionnées d'Europe;

– le nombre de places disponibles dans les crèches qui s'élève pour une centaine d'enfants à 25 en Wallonie contre 42 en Flandre;

– le décrochage scolaire qui atteint 13,10% en Wallonie contre 7,2% en Flandre;

– le nombre de NET qui est à 15% en Wallonie pour 9,5% en Flandre.

Alors que la FGTB dépeint une situation très difficile, certaines thématiques sont absentes du Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Des exemples sont cités : l'alphabétisation, l'accueil de la petite enfance, les seniors, les personnes en situation de handicap et les personnes d'origine étrangère.

Il est conclu que le Plan ne démontre pas d'efficacité ou de frémissement.

Il est donc demandé quel est le bilan à en tirer, quels sont les objectifs de ce dossier, quel est le montant des dépenses directement liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Wallonie et quelle est la participation wallonne aux objectifs européens 2020.

M. Arens précise que la première interrogation concerne le groupe de travail inter-cabinets permanent radicalisme. Le 16 janvier 2015, dans la volonté de développer une stratégie transversale, le Gouvernement a décidé d'instituer un groupe de travail permanent et coordonné par le cabinet du Ministre-Président. Sont demandées le nombre de rencontres de travail, les décisions qui y furent prises et la date de la prochaine rencontre.

La deuxième question concerne les correspondants radicalisme dans les administrations et les organismes d'intérêt public (OIP).

Il est précisé que, depuis février 2015, les administrations wallonnes et organismes d'intérêt public les plus concernés par la problématique de la radicalisation ont dû désigner en leur sein une personne chargée d'analyser leurs besoins en formation du personnel de première ligne et en matière stratégique.

Le référent radicalisme wallon est chargé de l'animation, de la coordination et de réunir les correspondants de ce réseau.

Ce travail vise à identifier des publics cibles au sein de chaque administration ou OIP, qui doivent être formés en priorité à la question du radicalisme violent et à veiller à ce que l'offre de formation soit cohérente et dispensée par des formateurs adéquats. Il est demandé quels sont les organismes et les administrations qui comptent un correspondant radicalisme ainsi que le nombre de réunions organisées par le référent radicalisme wallon à leur attention. Les résultats obtenus par ces correspondants radicalisme sont aussi sollicités.

La troisième question concerne le suivi de la plateforme interfédérale sur la radicalisation et sur le terrorisme.

Il est rappelé que, lors du Comité de concertation du 28 janvier 2015 et dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, il avait été décidé d'organiser une plateforme inter-fédérale sur la radicalisation et le terrorisme. Le 20 juin 2016 en commission, M. le Ministre-Président signalait à ce sujet que le fonctionnement de cette plateforme n'était pas optimal. Il était ajouté que les travaux visaient notamment à mettre en œuvre une ligne de téléphone vert pour répondre aux questions des citoyens en prévoyant de renvoyer ces demandes vers les entités fédérées pour les matières qui les concernent.

Depuis la dernière réunion connue de la plateforme le 13 avril 2016, de multiples agressions ont eu lieu à Bruxelles, mais aussi en Wallonie. L'exemple de Charleroi est cité. Il est alors demandé si d'autres rencontres ont été organisées depuis le 13 avril 2016. Dans la négative, il est demandé pour quelles raisons. Dans l'affirmative, il serait intéressant de savoir quels sont les sujets traités, les décisions prises et l'état d'avancement de l'instauration de la ligne de téléphone vert.

La dernière question concerne la mission de WBI en matière de lutte contre le radicalisme. En effet, dans le cadre de la lutte contre le radicalisme, cet organe a pour objectif d'inventorier et d'analyser les dispositifs de prévention et de lutte contre le radicalisme développés par les pays partenaires puis d'informer le Gouvernement des initiatives innovantes qui seraient susceptibles d'intéresser la Wallonie. Il est demandé si des initiatives ont été rapportées au Gouvernement et si certaines vont être implémentées en les adaptant au besoin.

M. le Ministre-Président remercie les députés pour leurs nombreuses questions. Il y sera répondu le plus précisément possible. Est fait part de l'engagement de faire parvenir par voie écrite et dans les meilleurs délais les éléments factuels qui manqueraient.

En ce qui concerne les fonds FEDER abordés par Mme Lecomte, il est signalé que la question se pose à chaque programmation. Il s'agit d'un cycle naturel et le début de cycle prend beaucoup de temps pour des raisons variables.

Deux exemples de freins sont exposés. D'une part, la procédure européenne de contrôle des aides d'état impose que chaque dossier d'aides aux entreprises soit soumis à l'examen et il faut attendre la réponse de la Commission européenne.

D'autre part, les projets de rénovation urbaine subissent souvent de longues enquêtes dont les enquêtes publiques ou les enquêtes environnement ou des recours de particuliers au Conseil d'État.

Il est confirmé que, lors des deux premières années, ces freins ont été rencontrés mais que l'avancement et le suivi étroit des projets se poursuivent.

Il est confirmé que la sensibilisation régulière faite aux ministres s'explique notamment par la nature des projets FEDER puisqu'ils concernent tous les membres du Gouvernement en raison d'une compétence ou l'autre. Les ministres sont régulièrement rappelés sur les FEDER, FEADER et FSE et l'évolution est suivie par une cellule de l'administration dont la très grande expérience est reconnue.

Le meilleur signal est en lien avec les taux de réalisation qui sont proches de 100% à chaque programmation. Il est rappelé que la Wallonie est, à chaque fois, saluée comme ayant été l'un des meilleurs élèves européens. À ce titre, la Wallonie est souvent la coordinatrice, notamment dans le cadre des programmes INTERREG, car elle a développé une remarquable faculté administrative.

En ce qui concerne les hubs créatifs, M. le Ministre-Président reconnaît qu'il s'est également demandé quelle était l'utilité de ces structures et en a donc visitées. Cette démarche de visite sur le territoire devrait être faite par ceux qui s'interrogent car les hubs s'avèrent être des investissements intéressants.

Il est rappelé que, dans ce cadre, des locaux publics communaux ou d'intercommunales sont utilisés. En effet, ils sont rénovés pour y créer des espaces de coworking et y installer une série d'infrastructures d'accès aux nouvelles technologies. Ces hubs créatifs sont des lieux qui permettent la rencontre ou de faire se croiser des candidats entrepreneurs, jeunes ou en retournement de carrière, des personnes qui ont des idées sans savoir comment les concrétiser et des professionnels.

Ce sont d'extraordinaires accélérateurs de réflexion collective qui sont dynamiques et créatifs et d'où sortent des projets concrets et, par là, des entreprises. Il s'agit d'un petit budget qui permet de dynamiser la créativité wallonne par la création de pépinières ou de couveuses de projets.

En ce qui concerne les Fonds migrants et le Fonds AMIF, il est expliqué qu'ils ne sont pas séparés de l'ensemble de la politique des parcours d'intégration obligatoire. Le parcours d'intégration obligatoire est composé de plusieurs volets : le cours de citoyenneté, le cours de langue véhiculaire à savoir le français ou l'allemand et la publication de documents pédagogiques. Le parcours d'intégration est financé par des FSE, par des fonds directs européens qui viennent d'être augmentés et par un fonds AMIF à hauteur de 3 756 000 euros de fonds européens.

Dans le cadre du cofinancement wallon, peuvent être valorisées une dépense existante ou l'utilisation d'un fonds existant. Dans ce cas, les 25% de fonds wallons sont des crédits APE et donc la part wallonne de ce dispositif est une aide à l'emploi intégrée dans le dispositif global.

En ce qui concerne INTERREG, la fin de la programmation est prévue le 31 décembre 2023. Ce délai suffit pour approuver, mettre en œuvre et évaluer les projets.

Il est précisé à M. Arens un étonnement face aux difficultés qu'il rencontre car tous les auteurs de projets wallons ont trouvé sans difficulté des partenaires français, flamands et beaucoup de projets ont été introduits.

M. Arens précise que l'un des porteurs français ne souhaitait pas intégrer au projet des personnes de langue flamande en raison de leur langue.

M. le Ministre-Président déplore cette situation car l'esprit d'INTERREG est de brasser les cultures.

Le budget de la Grande Région est significatif puisqu'à hauteur de 230 millions d'euros, dont 140 millions de

budget FEDER. Il se traduit par des projets concrets et il est confirmé que la Grande Région est un des outils de relations multilatérales et bilatérales avec le précieux voisin qu'est le Grand-Duché du Luxembourg.

L'une des premières visites officielles du Ministre-Président fut au Premier Ministre luxembourgeois Xavier Bettel avec qui, il avait passé une après-midi passionnante. La proximité entre Belges et Luxembourgeois et entre Wallons et Luxembourgeois rend les relations souples et informelles. Il y avait notamment été question de la complexe problématique de la mobilité pour ceux qui doivent entrer au Luxembourg. Un suivi est d'ailleurs réalisé sur ce point.

En ce qui concerne le plan stratégique d'IDELUX, il est confirmé que l'idée est d'octroyer des crédits pour développer une vision stratégique. D'autres exemples sont cités comme le GRE à Liège, le Comité de développement stratégique à Charleroi, le cœur du Hainaut et la zone Couvin-Chimay. Il s'agit d'aider les opérateurs à développer une stratégie territoriale autour de leurs pôles et Arlon en est une composante essentielle.

En ce qui concerne le patriotisme économique, une confusion sur le thème « acheter wallon, produire wallon » est constatée. Il ne s'agit pas d'un repli sur soi mais d'une idée née d'une réflexion qui faisait suite à la lecture d'un rapport de l'IWEPS de l'année précédente et qui constatait que la consommation intérieure de la Wallonie n'est pas assez endogène.

Une particularité géographique de la Wallonie est que ses voisins sont très proches, ce qui implique qu'elle achète et consomme notamment bruxellois, flamand, français ou allemand. L'idée est donc essentiellement d'encourager les entreprises à acheter des produits de leur région car il est constaté que l'écosystème économique n'est pas assez diversifié et n'est pas assez entremêlé.

La stratégie est différente mais complémentaire au Plan Marshall qui tend à travailler sur les infrastructures, les zones d'activités économiques, sur le capital humain au travers de la formation et sur la recherche-innovation via les pôles de compétitivité ou les clusters. Le Plan Marshall est d'un ordre plus fondamental.

L'objectif du patriotisme économique est de collecter les fruits pour bénéficier de l'effet indirect. Il a ainsi été demandé à l'IWEPS une mini-enquête pour demander à un échantillon d'entreprises d'indiquer le code postal des bureaux comptables, de consultance, d'avocats, d'études, d'architecture et d'ingénierie avec lesquelles elles travaillent.

Il est constaté que ces bureaux sont massivement bruxellois, ce qui semble logique car dans tous les pays, une capitale concentre une économie de services. Toutefois, il a été constaté que la Flandre utilise deux fois plus de services flamands que les Wallons n'utilisent de services wallons.

Il est nécessaire de s'interroger sur ce constat pour augmenter le PIB wallon car lorsqu'il est additionné à la part du PIB bruxellois apportée par des Wallons, 100%

de la moyenne européenne est atteinte. Cela démontre que la réalité économique wallonne est meilleure que l'image que peut en donner le calcul pur et simple du PIB. Il est aussi précisé qu'il n'est pas recherché de rapatrier ce PIB en Wallonie mais la volonté est que ce débat soit mené régulièrement avec les Bruxellois car ils rencontrent un problème de congestion et de mobilité. Cet état de fait est connu de ceux qui vont régulièrement à Bruxelles. Existe donc un intérêt mutuel à décentraliser vers la Wallonie.

L'idée du patriotisme économique est d'identifier le microéconomique dans le tissu économique sachant que le Plan Marshall est soit macroéconomique, soit relatif aux grands secteurs.

Sont cités les secteurs aéronautique, de la logistique et de l'agroalimentaire. Il s'agit donc d'encourager au sein de chaque entreprise, les interrogations relatives à l'origine de la société de services à laquelle il est fait appel et des matières premières ou des pièces qui sont achetées. M. le Ministre-Président pose systématiquement ces questions lorsqu'il visite une entreprise.

Est cité l'exemple de Thales qui achète la plupart de ses pièces en aluminium à très haute valeur ajoutée aux ateliers La Meuse. Il est jugé agréable et positif de constater que l'achat de pièces qui valent des millions d'euros est fait à une entreprise wallonne.

Cette réflexion est déjà menée dans la société wallonne. L'exemple d'une entreprise que le Ministre-Président apprécierait de visiter est pris. À Herstal, une société réunit de jeunes ingénieurs de l'ULG qui ont décidé de fabriquer sur mesure les machines que les entreprises ne trouvaient pas en Wallonie. Ils sont 45 parmi lesquels il y a des ingénieurs, des informaticiens et des commerciaux. Ils démarchent des entreprises de tous les secteurs pour étudier les machines qu'ils utilisent et proposer de les fabriquer pour eux en Wallonie. Cela concerne notamment des menuiseries, des imprimeries ou encore des pâtisseries. Cette démarche rentre dans l'idée de fabriquer wallon.

Est aussi pris l'exemple de la rencontre que le Ministre-Président a fait la semaine précédente à « Bio Japan ». Une entreprise s'est mise à produire des flacons stériles suite au constat que les flacons utilisés par les entreprises pharmaceutiques pour leurs analyses n'étaient pas fabriqués en Wallonie, ce qui témoigne du fait que de nombreux jeunes entrepreneurs cherchent les trous dans le marché.

Il est enfin pris l'exemple d'un imprimeur qui regrettait que les cartons d'emballage des pizzas soient imprimés en Flandre alors qu'il y a une grande tradition wallonne d'imprimerie et qui a créé une entreprise et a démarché ces sociétés pour rapatrier ce marché en Wallonie.

Il ne s'agit pas d'acheter des pommes et des poires, ce qui est aussi reconnu comme nécessaire mais de se demander comment une entreprise peut essayer de fabriquer elle-même ce qu'elle achète à son fournisseur ou comment le trouver en Wallonie afin d'y garder la richesse qu'elle produit. Il s'agit d'une onde d'homogénéisation.

En Allemagne ou en Flandre ou dans les provinces les plus riches des Pays-Bas ou de France, les zones économiques ont la caractéristique d'avoir un tissu économique très imbriqué, très diversifié et où la richesse de l'un produit à l'autre.

Il s'agit donc d'un complément au Plan Marshall qui doit se traduire par une première stratégie coordonnée pour créer un mouvement plus large que l'achat d'une bière avec un logo « produit wallon » et ce même si cette dernière démarche est aussi nécessaire.

En ce qui concerne le mouvement diplomatique, M. le Ministre-Président reconnaît que le processus est long car le mouvement, comme la réorganisation, sont compliqués. Il y a deux organes, WBI et l'AWEX, et il est nécessaire d'obtenir la meilleure cohérence possible car il serait absurde d'avoir des représentations dans certains pays qui ne sont pas coordonnées avec la Communauté française et la Cocof.

Les objectifs wallons ne sont pas toujours partagés avec la Communauté française car la note de politique internationale est la traduction du volet externe du Plan Marshall. Différents objectifs wallons sont cités : le commerce extérieur, la recherche, l'innovation, les liens avec les universités et la coopération au développement qui est une politique commune.

Les objectifs de la Communauté française sont essentiellement liés à la coopération au développement, à la langue française et à la défense des valeurs.

Des équilibres doivent encore être trouvés pour deux ou trois postes et il n'y aura pas de suppression de postes mais des fermetures à certains endroits et des ouvertures à d'autres afin de s'adapter à l'évolution mondiale. Ainsi, au Brésil, il sera probablement nécessaire d'avoir deux postes car c'est un pays émergent, qui est très grand avec 140 millions d'habitants. À l'inverse, des présences en Afrique de l'Est sont moins nécessaires qu'autrefois. La réallocation tient donc compte de l'évolution mondiale.

Des ajustements restent à faire entre la Région wallonne et la Communauté française mais cela devrait être terminé d'ici la fin de l'année 2016.

En ce qui concerne le décret relatif à la coopération, il sera en deuxième lecture au Gouvernement avant la fin de l'année puis sera communiqué au Parlement.

En ce qui concerne le décret armes, le délai est effectivement long mais il est aussi souligné qu'il s'agit d'un décret très compliqué. Traduire la notion de coup d'État est notamment compliqué.

À la question de l'approche plus ou moins stricte dans ce décret, il est répondu que cela n'est pas l'objet de la révision qui vise à respecter les critères de la politique européenne de la Commission COARM et il n'y aura pas de changement à ce sujet car un long débat a déjà eu lieu au Parlement sur ce point.

Certains trouvaient qu'être trop sévère restreindrait les exportations wallonnes alors que pour d'autres il fallait être plus sévères.

L'équilibre qui a été trouvé est reconnu bon par Amnesty International.

Il ne s'agira pas d'une refonte du décret armes mais d'une adaptation à l'avis de la Cour constitutionnelle afin de permettre la remise à la Commission des avis de la Commission armes. Le décret permettra donc de donner aux députés l'accès aux avis qui fondent les décisions qui permettent au Ministre-Président d'autoriser ou pas les exportations.

En ce qui concerne le Plan Marshall 4.0 et le décret zonings qui est en troisième lecture, il est précisé qu'ils seront cohérents entre eux notamment en termes de timing et de philosophie. La réforme du décret zoning traduira les concepts d'économie circulaire et de zonings numériques afin que les clés de financement favorisent les zonings les plus avancés, ce qui répond à la philosophie du Plan Marshall 4.0.

Concernant la multiplicité des structures de recherche et développement, il est estimé que disposer de six pôles de compétitivité n'est pas énorme car ce sont six secteurs qui sont visés. Le principe est que les clusters ne soient pas les pôles car le métier est différent. Le pôle est destiné à un secteur qui a une maturité très forte et qui est très présent à l'international. Le cluster est l'intermédiaire entre Creative Wallonia et le pôle et a pour objet d'accompagner le mûrissement d'un secteur pour qu'il puisse devenir un pôle de compétitivité.

M. le Ministre-Président précise que sa vision entre la fusion des structures et la spécialité des métiers provient de sa formation en management public où il a appris qu'une mission correspond à un organe. Cette vision est motivée par le fait que les organes multifonctions sont très compliqués et qu'il vaut donc mieux avoir un organe avec une mission très claire. Il ne faut ni diviser une mission entre plusieurs organes, ni avoir des organes multifonctions.

En ce qui concerne les centres de recherches, M. le Ministre Marcourt est ouvert à une réflexion et une simplification sera probablement requise un jour.

En ce qui concerne les centres de compétences, il est rappelé que leur objet est spécifique et qu'il est question d'un centre par objet en Région wallonne. Ces centres sont bien équipés et les travailleurs se déplacent pour y aller en formation. La volonté n'est pas d'en créer d'autres car il y en a pour les 25 secteurs les plus importants pour la formation dans la Région. La localisation a été choisie de manière logique selon la proximité du secteur. Sont pris les exemples du WAN qui est à côté de la SONACA, du CEPEGRA situé à Fleurus qui est un pôle important d'imprimerie et des métiers de bouche qui sont à Huy-Waremme.

En ce qui concerne le Plan wallon de lutte contre la pauvreté et en réponse à Mme Durenne, le débat est qualifié d'éternel. L'espoir consiste à parvenir à convaincre Mme la députée d'ici à la fin de la législature mais il est admis que ses questions reviendront régulièrement. Il a toujours été précisé avec modestie qu'il s'agit d'un plan de coordination et qu'il n'a pas vocation d'inventer de

nouvelles politiques. Le Plan a pour objectif d'intégrer l'esprit de la lutte contre la pauvreté dans tous les dispositifs mais cela n'est pas toujours simple.

Ainsi, lorsqu'une politique de logement est créée avec la meilleure volonté du monde et dans l'objectif de lutter contre la pauvreté, les mesures qui sont décidées pourraient s'avérer inefficaces ou ne pas créer la cohésion sociale recherchée si les critères de la pauvreté n'ont pas été préalablement considérés.

Par conséquent, la philosophie a été de travailler avec les hommes et les femmes du secteur, avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et avec des experts du vécu. Comme ces derniers ont vécu en situation de pauvreté et de précarité, leur discours et leur analyse sont légitimes. Ils contribuent à la formation de toute l'administration car un fonctionnaire peut faire un dispositif dans une démarche très positive mais sans être conscient des effets pervers occasionnés. Il s'agit donc d'instaurer une culture de lutte contre la misère, de lutte contre la pauvreté et de les intégrer dans toutes les composantes de l'action de la Région wallonne. Il est souligné que la Communauté française suit aussi cette démarche.

Si les objectifs ne sont pas chiffrés en termes de taux de pauvreté, il s'agit d'un choix méthodologique. En effet, comme le taux de pauvreté national et le PIB sont plus bas que la moyenne nationale, le taux de pauvreté est vu au travers d'un prisme déformant. Le taux de déprivation serait plus objectif et plus facile à mesurer.

Il est aussi expliqué que les compétences de la Région wallonne ne permettent pas d'augmenter le revenu d'insertion mais serait appréciée une telle augmentation par le Ministre Borsus. La formation des salaires est une compétence fédérale et, par conséquent, la Région wallonne ne peut pas non plus augmenter les salariés pauvres.

Il est reconnu que la Région wallonne peut agir sur les leviers évoqués par Mme la Députée mais que ces éléments sont repris dans la note.

Il est rappelé qu'en matière de logement des actions ont été prise dans l'année, à savoir :

- la grille indicative des loyers;
- le Fonds régional de garantie locative;
- les contrats de bail type;
- la sécurisation des paiements des loyers;
- la lutte contre les discriminations dans le logement;
- la réforme du système d'attribution des logements publics.

Ces mesures sont inscrites dans la DPR à la demande de la plateforme et du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Sont aussi intégrées, les attentions à la problématique de la pauvreté dans les dispositifs politiques essentiels que sont le logement, l'alimentation, l'énergie, la santé, la mobilité et le numérique.

Des espaces publics numériques sont créés, en lien avec des lieux où il y a une concentration de précarité comme le CPAS.

Il est expliqué que la note reprend la liste des mesures du Plan qui seront appliquées d'ici au mois de juillet 2017.

Des budgets complémentaires ont été dégagés, notamment pour le parcours d'intégration obligatoire, pour le Fonds de l'eau, pour le Fonds énergie et pour la garantie locative.

Des actions ont été menées et des évaluations qualitative et quantitative seront réalisées par l'IWEPS. Ainsi, des chercheurs de l'IWEPS étudieront l'évolution qualitative des conditions de vie quotidienne de groupes cibles, et une évaluation quantitative basée sur l'indice des privations sera menée sur un groupe de suivi.

Il est précisé à Mme Lecomte que la question de la lutte contre le radicalisme sera abordée dans la réponse adressée à M. Arens.

En ce qui concerne les dossiers éthiques, seront abordés par la Commission les décrets liés à la gouvernance, à la rémunération des gestionnaires publics et au conflit d'intérêts. D'autres demandes peuvent être examinées mais il faut rappeler que les décrets adoptés lors de la précédente législature sont, à son avis, parmi des plus sévères au monde en termes de contrôle des ministres.

Il est ajouté à l'attention de Mme Lecomte que les débats relatifs au décumul et à la constitution des arrondissements électoraux nécessitent une majorité des deux tiers et requièrent donc l'accord de sa formation politique. Ces sujets relèvent des discussions entre M. Di Rupo, M. Lutgen et M. Chastel mais M. le Ministre-Président communiquera les orientations qu'il recevra dès que les présidents de partis se seront prononcés. Dans les règles du jeu démocratique, ce privilège revient aux présidents de parti.

M. le Ministre-Président rappelle s'être toujours exprimé sur les arrondissements électoraux en faveur d'une fusion des arrondissements luxembourgeois et d'une fusion des arrondissements de Charleroi et de Thuin car ce sont les mesures les plus simples. Il est précisé qu'un arrondissement du Centre est demandé, auquel il ne s'oppose pas tant qu'il est fait avec le consensus de la région du Centre.

En ce qui concerne le décumul, M. le Ministre-Président soutient l'adoption de la règle européenne de 50.000 habitants.

En ce qui concerne les questions de M. Arens sur la lutte contre le radicalisme, les organismes et administrations qui disposent d'un correspondant radicalisme sont les suivants :

- les DGO 4, 5 et 6;
- la Direction interdépartementale de la cohésion sociale au sein du SPW;
- la Société wallonne du Logement;
- le Fonds wallon du Logement;
- l'AViQ;
- le FOREm;
- l'IFAPME;
- le Centre psychiatrique Les Marronniers;
- toutes les administrations et OIP qui sont en contact direct avec un public potentiellement radicalisé ou radicalisable.

Le réseau s'est réuni à neuf reprises en un an. Ces réunions sont très régulières et le réseau a travaillé à la réalisation d'un programme de base pour la formation des professionnels. Le canevas des modules de formation a été élaboré par le référent et les correspondants radicalisme des administrations wallonnes. Il revient désormais à chaque secteur d'organiser les journées de formation ou de sensibilisation de son personnel. Le suivi des formations et leur évaluation sont réalisés par le référent radicalisme et les services de l'administration dont le référent dépend à savoir la DGO5.

Depuis septembre 2015, plus de 15 journées de formation ou de sensibilisation ont été organisées pour les travailleurs des centres régionaux d'intégration, des initiatives locales d'intégration, des missions régionales pour l'emploi et de la Société wallonne du logement. Il s'agit des services qui sont auprès de la plus grande précarité car ce sont sur les terres de la plus grande radicalité que cela se nourrit.

Une vingtaine de séances d'intervision ont été organisées à destination des travailleurs des CPAS et des chefs de projets des plans de cohésion sociale. Cinq journées de formation sont planifiées au début de 2017 pour les travailleurs de l'AViQ, du FOREm, de l'IFAPME et du secteur de l'aide à la Jeunesse. Il s'agit donc bien d'un processus continu.

Afin de garder la cohérence entre les initiatives et partager les bonnes pratiques, le référent est invité à participer aux réunions du réseau anti-radicalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles car il y a des compétences complémentaires notamment en matière d'enseignement, de mouvements de jeunesse et de promotion sociale.

En ce qui concerne, le benchmarking réalisé par WBI depuis novembre 2015, il est poursuivi par les représentants à l'étranger afin de collecter les informations sur les dispositifs de prévention en vigueur dans le monde. Outre les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les pistes reçues par WBI proviennent notamment du Québec, des Pays-Bas et enfin de la Pologne qui serait en pointe sur cette question. Ces initiatives ont fait l'objet d'un rapport de synthèse mais elles ne sont pas toutes transposables eu égard aux limites des compétences régionales et au fait que certains sont des états unitaires.

En ce qui concerne la plateforme inter-fédérale, elle est composée des représentants des ministres fédéraux, du Premier Ministre, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la Justice, du Ministre des Affaires étrangères et des représentants des Ministres-Présidents. Elle ne s'est plus réunie depuis le 16 avril 2016 mais elle est convoquée à l'initiative du Fédéral. Il est admis qu'elle devrait se réunir plus régulièrement et est pris l'engagement de s'entretenir avec le Gouvernement fédéral sur cette question.

En ce qui concerne la task force nationale qui associe des représentants de diverses administrations des différents niveaux de pouvoir, il est précisé que ses réunions sont plus régulières. Elle a notamment un projet commun de créer une ligne de téléphone vert mais ce projet n'est

pas encore formalisé. Le Gouvernement wallon soutient la démarche pour qu'elle ouvre des développements opérationnels concrets. Il est toutefois précisé qu'il faut veiller à ce que la task force ne devienne pas un lieu de décision politique au détriment de la plateforme inter-fédérale.

Les relations avec le Premier Ministre, dans le cadre de l'agression perpétrée cet été à Charleroi et plus globalement sur la question du radicalisme, ont été très positives et très constructives. Une forme d'union sacrée est constatée dans la lutte contre le radicalisme bien que des divergences existent dans d'autres matières comme les politiques socio-économiques. Est témoigné le souhait de préserver cette union sacrée.

En ce qui concerne le groupe inter-cabinets permanent présidé par le cabinet du Ministre-Président et qui assure la coordination du dispositif global, il veille principalement à mettre en œuvre différents axes du Plan radicalisme et à les adapter, le cas échéant. Il s'est réuni à neuf reprises, en plus des nombreux échanges qui ont lieu sur une base presque quotidienne entre le cabinet et les représentants des ministres impliqués. Il est convenu que la prochaine réunion se tiendra au mois de novembre 2016.

La question du contrôle des mosquées est réorientée vers le Ministre Furlan car il sera en mesure d'exposer l'état d'avancement du cadastre des mosquées.

Mme Lecomte remercie le Ministre-Président pour ses réponses. Il est insisté sur la lenteur reconnue dans le cadre de la concrétisation des projets mais qui serait spécifique à ce type de dispositif. Il est toutefois signalé que dans le cadre des groupes d'action locale (GAL), les projets ont été adoptés mais comme l'argent reste absent, les GAL sont contraints d'emprunter alors que les intérêts ne sont pas éligibles. Il est demandé de porter une attention à ces conséquences en lien avec la lenteur des dispositifs.

Il est constaté que le décret sur les aides au développement du numérique n'a pas été abordé.

En ce qui concerne le patriotisme wallon, est préférée la référence au « fabriqué wallon » dont la dénomination et le libellé sont estimés plus modernes. Est toutefois déploré le délai de prise de conscience par rapport à cette notion de richesse qui doit se développer en Wallonie. En effet, il est rappelé qu'il y a 50 ans déjà, l'envoi d'arbres coupés en province de Luxembourg vers la Flandre pour y fabriquer des meubles était déjà déplorée. Ces meubles auraient en effet pu être fabriqués en Wallonie.

Il est enfin ajouté que le Plan Marshall pourrait soutenir ce patriotisme wallon car les préoccupations micro-économiques ou macroéconomiques n'empêchent pas cette considération.

M. Arens indique qu'il ne percevait pas l'importance du travail réalisé par le correspondant radicalisme. Il reconnaît que ces réunions ne sont pas médiatisées et demande d'obtenir le rapport de synthèse de WBI.

En ce qui concerne les autres éléments, il est apprécié d'entendre confirmer qu'Arlon est le chef-lieu de la province du Luxembourg et que, dans les différents programmes européens, cette ville tient une place importante. Il est rapporté que parfois au Luxembourg, comme en Belgique, il y a le nord et le sud et que le sud doit se battre. Il est insisté auprès du Ministre-Président pour que tout soit utilisé pour davantage développer les arrondissements du sud.

Mme Durenne se dit moins enthousiaste que M. Arens et reste déçue et inquiète. Il n'est pas permis de savoir si le Ministre-Président parviendra à la convaincre d'ici la fin de la législature.

Il est rappelé que la Fédération Wallonie-Bruxelles va aussi établir un Plan de lutte contre la pauvreté notamment parce que les matières de l'enfance y sont gérées. Il sera donc important de travailler avec les différents niveaux de pouvoir pour donner une impulsion.

III. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

V. DURENNE

Le Président,

N. TZANETATOS

**PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT WALLON
PAUL MAGNETTE**



**DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LES ENJEUX DE LA SESSION 2016-2017
SYNTHÈSE DES CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE**

LE 14 OCTOBRE 2016

En préparation de la déclaration et du débat sur les enjeux de la session 2016-2017 programmés au Parlement de Wallonie, Mesdames et Messieurs les députés trouveront, ci-dessous, la synthèse des principaux dossiers appelés à être introduits ou gérés par la Présidence du Gouvernement au cours de cette période.

1. Fonds structurels européens

En matière de Fonds structurels, cette session verra le lancement (et l'attribution) de l'appel à projets « Hubs créatifs » du Feder, le lancement de l'appel à projets « transnationalité » du FSE, le lancement du second appel à projets en faveur de l'intégration des migrants dans le cadre du Fonds européen « asile, migration et intégration » et le lancement des appels à projets Interreg pour nos trois programmes transfrontaliers.

Feder. Après deux appels à projets fructueux, le Gouvernement lancera un dernier appel public dans le cadre de la programmation 2014-2020. La mesure concernée vise la mise en place de « hubs créatifs » dans les villes universitaires et les villes de plus de 50 000 habitants. L'objectif est d'« *augmenter le nombre d'entreprises impliquées dans un processus d'innovation en soutenant les investissements propres dans ce domaine via l'aide à la mise en place de « hubs créatifs », favorisant la mise en place de projets d'innovation collaborative (open innovation), l'hybridation ou l'hétérogénéité des partenaires* ». Les principaux bénéficiaires potentiels sont les villes, universités, hautes écoles, centres de recherche agréés, intercommunales de développement économique, *Wallonie Design* ainsi que les personnes morales de droit public reconnues à cette fin. La volonté est de décloisonner les acteurs et de favoriser l'innovation et la créativité afin de créer de l'emploi en Wallonie. Budget : 4,4 millions d'euros.

FSE. Le programme opérationnel FSE 2014-2020 prévoit un volet « coopération transnationale » qui vise à promouvoir l'apprentissage mutuel entre partenaires bénéficiaires du FSE. Il sera mis en œuvre par l'Agence FSE, à travers la participation aux réseaux thématiques transnationaux coordonnés par la Commission européenne, et par les opérateurs bénéficiaires du FSE, via des appels à projets. Un budget de maximum 3 millions d'euros en part FSE (2017 à 2020) est réservé pour ces appels qui se concentreront sur six thématiques : emploi, emploi des jeunes, économie sociale, inclusion, formation et compétences et migrants. Les actions transnationales interviendront au niveau du portefeuille de projets et viseront à renforcer un produit existant, via, si possible, la prise en compte de la dimension d'innovation sociale. Le premier appel sera lancé d'ici à novembre 2016, avec une sélection prévue durant le deuxième semestre de 2017, un délai de quatre mois étant laissé aux opérateurs pour construire leurs partenariats transnationaux.

AMIF. Dans le cadre du Fonds européen « asile, migration et intégration », les Régions sont responsables pour leurs compétences concernant l'intégration et/ou l'accueil des primo-arrivants. Le volet « intégration » du programme opérationnel poursuit deux objectifs : offrir systématiquement à tous les primo-arrivants extra-européens une formation linguistique visant la maîtrise du français à un degré équivalent au niveau A2 (sans préjudice pour les autres publics) et développer un module d'initiation à la citoyenneté, qui peut être autonome ou intégré aux cours de français. Au-delà de ces actions en faveur des personnes, il est également prévu de soutenir l'élaboration d'outils méthodologiques ou pédagogiques. Un deuxième appel à projets se déroulera du 17 octobre au 16 décembre 2016. Les projets feront l'objet d'une sélection courant janvier 2017. Un budget de 7.449.000 euros en part AMIF est disponible, portant sur les années 2017 à 2020.

Interreg France-Wallonie-Flandre. Le programme, doté d'un budget de plus de 180 millions d'euros, clôturera, en 2017, son deuxième appel à projets de la programmation. La stratégie du programme est axée sur quatre thématiques : la recherche et l'innovation ; l'accompagnement au développement économique des PME ; le tourisme et la protection de l'environnement et l'action sociale et sanitaire. Pour répondre à une sollicitation de la Commission européenne, la Wallonie, autorité de gestion, a proposé la prise en compte spécifique de la problématique des migrants dans le cadre du deuxième appel à projets. Quatre groupes de travail ont été constitués en ce sens pour assurer le dépôt de quatre projets couvrant des thématiques telles que l'alphabétisation, la reconnaissance des diplômés et la certification, la prise en charge psycho-socio-sanitaire ainsi qu'un monitoring transfrontalier du devenir des migrants après l'acquisition du statut de réfugié.

Euregio Meuse-Rhin. Le deuxième appel à projets sera clôturé et la sélection par le Comité de suivi se déroulera en février 2017. Le troisième appel sera lancé fin avril et la sélection sera opérée en décembre 2017. Les principales thématiques couvertes sont l'innovation, la R&D, le soutien aux PME, la formation, l'insertion sociale et le développement territorial.

Grande Région. Le deuxième appel à projets se déroulera du 5 décembre 2016 au 13 janvier 2017. La sélection sera opérée à l'été. Les principales thématiques couvertes sont la formation, la mobilité des travailleurs, l'insertion sociale, les soins aux personnes, la compétitivité des PME et la R&D. Le troisième appel à projets devrait être lancé au second semestre de 2017. Les thématiques couvertes dépendront du résultat des deux premiers appels.

Indépendamment de ces appels à projets, les opérations de clôture de la programmation 2007-2013 se poursuivront, de même que les opérations de gestion courante et d'évaluation de la programmation actuellement en cours.

2. Relations internationales

Optimisation du réseau de représentation à l'étranger. Conformément aux principes d'efficacité, d'économie d'échelle et de collaboration entre entités, le Gouvernement wallon finalisera, de concert avec celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, son analyse visant à repositionner de manière rationnelle les représentations wallonnes et francophones à l'étranger, notamment dans une logique « multiservices ». La session 2016-2017 devrait permettre de se prononcer sur une configuration équilibrée et efficace, dégagée de ces principes, des réalités de terrain, des besoins de nos acteurs et des impératifs budgétaires.

Décret « coopération ». Conformément aux principes énoncés en matière de solidarité internationale dans la DPR et la Note de politique internationale, le Gouvernement finalisera un décret introduisant explicitement la coopération au développement dans les responsabilités régionales. Celui-ci ancrera la nécessité de rechercher une plus grande cohérence des actions et de l'utilisation des ressources de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof pour atteindre les objectifs de développement. Il fixera les définitions générales, les objectifs poursuivis, les principes de base et les modalités de mise en œuvre, à la fois pour la coopération bilatérale directe et indirecte, la coopération multilatérale, l'action en matière d'aide humanitaire et la cohérence des politiques en faveur du développement.

Décret « armes ». Le Gouvernement se prononcera sur la révision du décret « armes » afin de rencontrer trois objectifs : la mise en adéquation de la législation wallonne avec le prescrit européen via la transposition de directives et règlements ; la mise en conformité avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle et la clarification de certaines dispositions.

Préparation de la prochaine programmation des Fonds structurels. À l'instar de ce qu'il a toujours fait avec pertinence et succès, le Gouvernement s'investira, dès à présent, dans la préparation, au niveau européen, de la programmation 2020-2026 des Fonds structurels, élément-clef de la politique de cohésion qui fonde le modèle européen dans lequel nous croyons.

Politiques industrielle et commerciale européennes. Enfin, plus que jamais dans le contexte actuel, marqué par les décisions d'entreprises multinationales et par la négociation de traités internationaux de libre-échange, le Gouvernement continuera de suivre attentivement l'action de l'Union européenne en matière de politiques industrielle et commerciale afin de relayer la position wallonne.

3. Coordination des politiques régionales

Plan Marshall. L'année 2017 sera l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du Plan, en application des principes de bonne gouvernance qui le caractérisent, via un pilotage précis, rigoureux et objectif. En ce sens, le rapport annuel de mise en œuvre sera adopté par le Gouvernement dans le courant du printemps 2017. Pour rappel, en mai 2016, soit un an après le lancement du PM4.0, le Gouvernement avait pu constater que, sur l'ensemble des décisions qu'il devait prendre pour rendre les mesures opérationnelles, 54 % étaient finalisées, 32 % étaient en cours et 13 % n'avaient pas encore démarré. Parmi les grands chantiers qui seront mis en œuvre durant cette session, on peut épingler la nouvelle programmation qui permettra de financer l'assainissement de

nouveaux sites à réaménager et le développement de nouvelles zones d'activité économique intégrant pleinement les technologies du numérique et la logique du développement durable. L'année 2017 verra également l'opérationnalisation de la réforme de l'alternance, la poursuite des appels à projets relatifs aux pôles de compétitivité, la mise en œuvre du mécanisme de compensation du coût énergétique (*carbon leakage*), l'adoption d'accords de branches « simplifiés » pour les PME ou encore l'adoption d'un décret organisant les aides au développement du numérique.

Plan wallon de lutte contre la pauvreté. La session 2016-2017 permettra la mise en œuvre de nouvelles mesures reprises dans le premier PWLCP, coordonné par la Présidence du Gouvernement, en partenariat avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Ce dernier mobilise en son sein des témoins du vécu, qui, grâce à leur parcours de vie, peuvent jouer un rôle de tiers experts pour les administrations, afin de mieux adapter leurs réponses aux personnes en situation de précarité. Ainsi, en matière de logement, le Gouvernement concrétisera la grille indicative de référence des loyers, le fonds régional de garanties locatives, le contrat de bail type, la sécurisation du paiement des loyers, la lutte contre les discriminations dans le logement et la réforme du système d'attribution des logements publics. Par ailleurs, à partir de janvier 2017, les « capteurs logement » se développeront au rythme d'un par an. Dans le domaine de l'alimentation, le plan « alimentation et activité physique » sera adopté et les agréments et subventions des épiceries sociales et des plateformes d'achats solidaires commenceront à être octroyés. En énergie, les résultats de l'évaluation de la politique des compteurs à budget seront disponibles d'ici à la fin de l'année, permettant d'analyser les alternatives pertinentes et les publics cibles. Une campagne de sensibilisation sur la réforme des primes « énergie » à destination des publics précaires se déroulera en décembre 2016. En matière de santé, un deuxième appel à projets pour la création de maisons médicales sera lancé en décembre. Concernant les familles, le modèle définitif d'allocations familiales, tenant notamment compte des revenus des publics en difficultés, sera approuvé d'ici à la fin de l'année. Dans le domaine de la mobilité, le cadre opérationnel des écoles de conduite solidaires et la réforme de la formation au permis de conduire seront adoptés. En tourisme, le catalogue reprenant les initiatives touristiques à prix réduit existantes sera diffusé dès le printemps 2017. Pour le numérique, un deuxième appel à projets pour la création de nouveaux espaces publics numériques sera lancé en mai 2017. En matière de cohésion sociale, la modification du décret relatif aux plans de cohésion sociale sera présentée au Parlement. Enfin, la formation des fonctionnaires wallons aux réalités de la précarité concernera, en 2017, plus de 150 agents au sein du SPW et autant au sein des OIP directement concernés (Forem, Aviq, SWL, SWCS et CGT). L'ensemble des fiches opérationnelles validées par le Gouvernement seront mises à jour d'ici à la fin de l'année, en vue du rapport intermédiaire de janvier 2017.

Lutte contre le radicalisme violent. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan de prévention du radicalisme adopté au lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Cette session verra ainsi, notamment, la sélection des projets rentrés dans le cadre de l'appel lancé auprès des communes pour développer des initiatives spécifiques sur la prévention du radicalisme au sein des plans de cohésion sociale, l'adoption en troisième lecture du décret « cultes », la poursuite de l'élaboration du cadastre des lieux de culte non reconnus et la mise à disposition des communes d'un vade-mecum reprenant les mesures de sécurité publique et de police administrative mobilisables.

Patriotisme économique. Dans la foulée de l'appel lancé dans le cadre du débat sur l'état de la Wallonie, une séance spécifique du Gouvernement sera organisée sur le thème « Acheter et produire wallon » avant la fin de l'année. Elle permettra de dresser un premier inventaire des actions pouvant être menées en ce sens par chacun des ministres et de coordonner leur mise en œuvre. Cette démarche sera conduite par la Présidence du Gouvernement, en concertation avec les représentants des secteurs et les acteurs concernés. Elle visera à développer l'économie endogène par la politique d'achats publics, la mise en valeur des produits wallons, la promotion des circuits courts, l'encouragement à la création de filières « manquantes » en Wallonie et le soutien aux créateurs wallons.

4. Collaboration interfédérale

Le Gouvernement restera un partenaire fédéral loyal, tout comme un défenseur résolu des intérêts de la Wallonie et de ses composantes dans l'ensemble des instances de coopération interfédérale. Il soutiendra le principe d'une concertation plus effective, notamment pour la prise en compte des conséquences financières des décisions d'un niveau de pouvoir sur les autres. En matière de politique criminelle et de sécurité, il veillera à suivre la mise en œuvre de la Note cadre de sécurité intégrale et vérifiera que les plans zonaux de sécurité soient bien en adéquation avec les priorités wallonnes. Il s'inscrira positivement dans la logique d'un pacte national pour les

investissements stratégiques, tout en continuant de plaider pour une Europe de la croissance durable plutôt que de l'austérité, notamment via l'assouplissement des règles de comptabilité Sec, pour les investissements publics.